



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 117836

Texte de la question

M. Olivier Dussopt appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les propositions faites par les masseurs-kinésithérapeutes pour améliorer l'exercice de leur profession dans le souci d'une meilleure prise en charge des patients. Ils suggèrent ainsi la création d'un « masseur-kinésithérapeute conseil » sur le modèle du praticien conseil et la création pour chaque patient d'un dossier individuel des actes de kinésithérapie qui serait consultable à partir de la carte vitale. En conséquence, il lui demande comment le Gouvernement entend répondre à ces demandes.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117836

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2011, page 9722

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)